

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1965)
Heft: 31

Artikel: Plaidoyer pour la guerre des gaz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Plaidoyer pour la guerre des gaz

Le « Nouvel Observateur » a publié un remarquable document: le plaidoyer d'un brigadier américain pour la guerre des gaz, la guerre chimique et bactériologique. Le topo est bien fait, instructif, d'une logique rigoureuse et parfaitement cynique.

L'argumentation repose en fin de compte sur deux idées essentielles: 1. Il n'y a pas de différences morales entre des armes qui toutes sont destinées à donner la mort: le napalm tue, la balle de fusil tue, l'obus nucléaire tue, les gaz tuent; 2. Si l'on abandonne le point de vue moral, il reste des différences d'efficacité et de propreté. Ces deux notions se définissent selon des critères nouveaux. Est efficace et propre l'arme qui permet d'obtenir un résultat militaire avec le minimum de pertes humaines et subsidiairement de destructions matérielles. L'arme qui permet d'endormir les bataillons puis de les mettre hors de combat est plus efficace que l'arme qui tue pour anéantir l'adversaire. La propreté se mesure aussi au faible pouvoir vulnérant: l'arme qui, pour un mort, fait dix blessés graves, est plus sale que l'arme qui tue un homme sans en estropier dix autres. Sur de telles bases, on peut certes faire l'éloge de la guerre des gaz.

Un remède contre la spéculation: garantir la propriété privée

Les citoyens ne savent pas apprécier: la vie politique a son humour. Un exemple où nous ne vous avons pas vus sourire:

Le parti socialiste et l'Union syndicale avaient déposé en 1963 une initiative proposant des mesures propres à combattre la spéculation. Les moyens recommandés étaient: 1) le droit de préemption, c'est-à-dire possibilité pour les pouvoirs publics, en cas de vente de biens immobiliers entre particuliers, d'acheter ces immeubles, en disposant d'un droit prioritaire, pour autant qu'ils paient le prix envisagé par le vendeur et l'acheteur; 2) une extension du droit d'expropriation.

Soyons au clair: les moyens proposés, d'une application délicate assurément, n'auraient pas permis d'abaisser ou de stabiliser les prix, si ce n'est à long terme en favorisant l'extension du domaine public, soustrait à la spéculation.

A cette initiative, un contre-projet pouvait valable-

ment être opposé. Mais que propose le Département de justice et police? Un article nouveau qui déclare simplement: la propriété privée est garantie. Comme si elle ne l'était pas déjà en Suisse, plus que dans aucun autre pays au monde, nulle part la pratique de l'expropriation n'est aussi restrictive, l'indemnisation des expropriés aussi généreuse. A part cela est proposé, dans le contre-projet, un deuxième article, qui dit en termes vagues comme un programme électoral, que la Confédération favorise le développement harmonieux de l'habitat. Article dont il est évident qu'on ne pourra jamais rien tirer d'autre qu'une petite subvention-susucré.

Le contre-projet apparaît donc en fin de compte comme un recul par rapport à la situation actuelle. M. von Moos est décidément une pince-sans-rire. Mais il a un émule dans le rédacteur du journal socialiste chaux-de-fonnier qui titrait: « Sous la pression de l'initiative socialiste, le Conseil fédéral se décide à bouger! »

En fait, il est inutile, en se plaçant sur ce terrain de discussion, de répondre que l'arme atomique est sale qu'elle met en péril le capital énergétique de l'humanité, etc. Tout simplement elle est un pas de plus. Comme les gaz, même propres, sont ou seront un pas de plus vers la perversion de la science et le mépris de l'homme. Il y a des seuils dans la guerre totale, il vaut encore la peine de lutter pour que certains ne soient pas franchis.

Un événement très lausannois: l'assemblée générale des Grands Magasins Innovation

Qui connaît un peu de l'intérieur les mœurs de la presse sait qu'un rédacteur peut sans risque courber la soirée d'une amicale, qu'il est libre de rendre compte d'un film sans l'avoir vu, avec un minimum de précautions toutefois (on aime à rappeler la mésaventure d'un chroniqueur, déjà ancienne, mais fameuse: jugeant d'après le titre, il commenta le film l'« Armée du ciel » par quelques banalités sur les mérites de la Royal Air Force — le film était à la gloire de l'Armée du Salut!), enfin lorsque la soirée est belle, il peut à la rigueur se contenter de faire une apparition au troisième débat de la Nouvelle Société Helvétique sur les causes de l'abstentionnisme! Mais, au grand jamais, on ne lui pardonnerait de n'être pas présent à l'assemblée de l'Innovation (Lausanne) ou à celle du Grand Passage (Genève). Le volume de publicité distribué par les grands magasins crée des obligations. Et puis ce sont des événements bien locaux.

De Zurich à La Chaux-de-Fonds

Si l'on en croit les comptes-rendus des rédacteurs qui étaient au rendez-vous, le directeur général d'Innovation releva que la société faisait partie d'un groupe d'achat à Zurich qui a réalisé en 1964 un chiffre d'affaires de plus de 460 millions. Groupe d'achat. Quel terme pudique pour dire que l'Innovation, comme le Grand Passage à Genève, Au Printemps Nouveauté à La Chaux-de-Fonds, sont contrôlés par les Grands Magasins Jelmoli à Zurich. De fait, les magasins romands sont si bien entrés dans les mœurs locales que les consommateurs les croient de chez nous et qu'on se garde de modifier l'image commerciale.

Ce qui est pittoresque, c'est le réseau compliqué de l'organisation financière Jelmoli et la surabondance des holdings qui tiennent lieu de courroies de transmission. Une rapide description, selon les données fournies par « Finanz und Wirtschaft » (17 mars 1965). Jelmoli a créé une holding Jelmoli qui contrôle ses filiales et les sociétés immobilières qui portent son nom; une autre holding, Turicum, qui détient la majorité des actions du Grand Passage à Genève, de l'Innovation à Lausanne, et un « gros paquet » de la « Rinascente » à Milan, un des plus grands magasins italiens (106 points de vente et 39 supermarchés). Mais suivons la piste Innovation! La société lausannoise dirige de manière directe ses filiales vaudoises à Payerne, Morges, Montreux, Yverdon; puis elle a créé une holding pour contrôler et financer des sociétés à Neuchâtel, en Valais (le Grand Passage s'occupe, lui, de Genève et déborde sur Nyon). Ainsi pour aller de La Chaux-de-Fonds à Zurich, il faut prendre les relais suivants: Au Printemps Nouveauté S.A., La Chaux-de-Fonds — Société de participations commerciales, Holding Innovation, Lausanne — Innovation S.A., Lausanne — Turicum S.A., Zurich — Jelmoli S.A., Zurich. Sans nationalisme outrancier, il faut une fois de plus constater l'importance de la mainmise du capital financier alémanique sur les entreprises romandes. Ici, dans la distribution.

Rencontre genevoise

Les amis de D.P. se réunissent le mardi 4 mai au Landolt, entre 12 et 14 heures. Discussion à partir des derniers numéros.

Campagne d'abonnements

Envoyez-nous des adresses utiles, faites connaître D.P., procurez-nous des abonnements. Le concours ouvert jusqu'au 1^{er} mai met en enjeu « Le Christ s'est arrêté à Eboli », de Carlo Lévi.

L'Union syndicale et le programme complémentaire

Par lettre au président de la Confédération, l'U.S.S. a été la première à faire connaître ses thèses au sujet de la politique économique en cours d'élaboration. Cette lettre vient d'être publiée. Nous espérons qu'elle sera le point de départ d'une discussion dans l'ensemble du mouvement, qui n'a pas eu l'occasion d'en débattre. Pour l'instant, quelques brèves remarques.

Aucune proposition qui remette en cause les structures (formation des prix; politique fiscale; participation syndicale à la plus-value des industries). On doit le regretter. Mais, de manière sympathique, l'accent est mis sur la recherche, l'enseignement, l'aménagement du territoire, le logement. Pour la première fois, l'Union syndicale préconise une politique économique qui tienne compte du développement inégal des régions. C'est une position nouvelle dont la logique conduira le syndicalisme à l'idée de la planification.

Tout bien pesé, c'est un fort précieux commencement.

Un nouveau conservatoire

On prépare à Lausanne les plans du nouveau conservatoire. Nous applaudissons des deux mains, comme on le fait dans une salle de concert. Si l'on en croit la « Feuille d'Avis », ce sera un vaste projet. Deux salles de concerts, 70 studios, pour 81 professeurs. C'est même un record, car aucune école de musique ne compte un corps enseignant aussi nombreux. Serait-ce que le Conservatoire de Lausanne est le plus important d'Europe?

L'explication est simple. Ces 81 professeurs ne coûtent rien à la collectivité, ils ne touchent pas de « traitements », mais des « honoraires », c'est-à-dire un pourcentage des écologies de leurs élèves. Ils vivent souvent dans des conditions difficiles, généralement ignorées du public. On s'apprête à leur offrir un beau pignon sur rue! Bravo! Mais il serait encore plus important de leur offrir une situation professionnelle décente. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Encore une remarque: pourquoi abandonne-t-on la tradition, que jadis la S.I.A. s'efforçait de faire respecter: toute construction de grande importance culturelle doit faire l'objet d'un concours d'architecture public?